

REGLEMENT

Art. 1 : L'Athlétisme St Laurent du Maroni (ASL Maroni) organise à Saint-Laurent-du-Maroni la course sur piste et layon «Les Foulées de Balabusi», le Samedi 12 Février 2011.

Une épreuve individuelle de course à pied de 12KM est proposée aux participants, réservée aux catégories de coureurs de cadets à Vétérans.

Art. 2 : La zone Poste de Commande course est localisée au début de la piste BOUSSIMAN, chez Monsieur PAPAYO.

Le départ de la course est situé au début du chemin BOUSSIMAN (Au niveau de l'entrée du domicile de monsieur PAPAYO)

Art.3 : Le parcours est mesuré avec un VTT étalonné.

Des ravitaillements seront placés tous les trois kilomètres environ. De plus, un ravitaillement sera proposé à 1 KM de l'arrivée. Il y aura également un ravitaillement à l'arrivée de la course.

Art.4 : Plusieurs classements seront établis à l'issue de l'épreuve : Classement général scratch ;

Classements par catégorie: CA, JU, EP, SE, V1, V2 etV3.

La remise des récompenses sera effectuée sur place à partir de 17 h 45 sous le carbet d'accueil Chez Monsieur PAPAYO.

Art.5 : Chaque participant doit effectuer la totalité du parcours de l'épreuve. L'abandon entraîne automatiquement l'élimination du concurrent.

Art. 6 : Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent montrant des signes de fatigue pouvant se révéler dangereux pour sa santé. Une assistance médicale sera assurée par les Ambulances du Fleuve. La Brigade des Sapeurs Pompiers de St Laurent ainsi que le SMUR pourront être alertés en cas de difficulté.

Art. 7 : Les droits d'engagement sont de **15 €** pour les toutes les catégories. Les remises de dossards et les inscriptions se feront au plus tard sur place le jour de la course à partir de 14H00.

Les inscriptions seront ouvertes de 14 h 00 à 15 h 45.

Il sera possible de récupérer les dossards la veille de la course, à l'office de tourisme de Saint Laurent du Maroni, de 17H00 à 18H00.

Pour tout renseignement tél : 0694/90/24/83 ou 0694/91/07/12.

email: aslmaroni@gmail.com

Pour être validés par l'organisation, les bulletins d'inscriptions doivent être dûment remplis et accompagnés, du droit d'inscription, des certificats médicaux – les licences seront présentées au retrait des dossards.

Art.8 : Le départ sera donné à 16H00.

Art.9 : Les organisateurs ont souscrit une assurance « RC Organisateur ». Les concurrents doivent être impérativement couverts par une assurance sportive ou personnelle.

LES FOULEES DE BALABUSI.
COMPETITION ORGANISEE PAR L'ATHLE SAINT LAURENT DU MARONI.

EPREUVE OUVERTE A TOUS DE LA CATEGORIE CADETS À VETERANS.

DEPART LE 12 FEVRIER 2011 DU CHEMIN BOUSSIMAN A 16H00.

Le fait d'être engagé, indique que le participant aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Pour s'engager, le participant doit obligatoirement présenter une licence homologuée d'une fédération sportive ou un certificat médical de moins de 6 mois.

Les participants seront tenus de respecter le code de la route et ne devront emprunter que la moitié de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite. Le directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.

Il est interdit de tirer ou pousser un participant ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

SECURITE

Tout signaleur sera identifié au moyen d'un brassard marqué « course » ou d'un baudrier (ou chasuble) puis sera en possession de l'arrêté autorisant la course.

Des signaleurs seront placés aux endroits jugés dangereux et en fonction de l'arrêté autorisant la course.

Un poste de secours est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Les organisateurs se réservent le droit de statuer devant les cas non prévus par le présent règlement.

Cachet de l'association organisatrice :

ATHLE Saint Laurent du Maroni
Club F.F.A. N° 973039
B.P. 194
97320 ST-LAURENT DU MARONI
SIRET 498 811 249 00016-APE 8551Z



N.B: Les coureurs licenciés pour la saison en cours à la FFA ou à une autre fédération sportive (licence obtenue avec présentation d'un certificat médical dont mention est faite sur la licence) doivent joindre une photocopie de leur licence.

* **Les coureurs non licenciés** doivent joindre un certificat médical ou une photocopie mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois à la date du 12 février 2011.

ATTENTION ! A DEFAUT DE L'UN OU L'AUTRE DE CES DOCUMENTS L'INSCRIPTION NE POURRA ETRE VALIDEE.

6^{ème} CROSS DE BALABUSI
12 KM en INDIVIDUEL : INSCRIPTION 15 €

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone (fixe/ portable) :

Email :

N° de Licence :

Fédération :

Sexe : masculin féminin

Date de naissance :

Asso. Sportive :

Asso. Non sportive

Entreprise :

Administration :

Autre :

Le fait d'être engagé, indique que le participant aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Signature: ×

A REMETTRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 11 FEVRIER 2011, 17 HEURES A L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT LAURENT DU MARONI.

Inscription possible sur place.

Certificat médical

Je soussigné Docteur :

.....

Certifie que :

.....

Né(e) le :

Ne présente aucune contre-indication clinique à la pratique de la course à pied en compétition.

Fait à :

Le :

Cachet du médecin :

.....

LES FOULEES DE BALABUSI



*J'ai survécu
aux foulées de Balabusi!*

SAMEDI 12 FEVRIER 2011

Sixième Edition

Départ à 16h

12kms de piste et de forêt

Inscriptions: de 14h à 15h45

Piste Boussiman – Route de St Jean (PK 9)

Engagement: 15€ (Avec Tee-Shirt)

Certificat médical ou Licence **OBLIGATOIRE**

RENSEIGNEMENTS

Tél/fax: 0594-34-41-48

0694-91-07-12 ou 0694-90-24-83

aslmaroni@gmail.com

Bulletin d'inscription disponible à
L'Office de Tourisme de Saint Laurent



Ville de
Saint Laurent du Maroni
Sèves de Guyane